

# COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

L'ensemble des délibérations présentées ci-dessous ont été adoptées à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

Lundi 28 novembre 2016

# Actualités

Comité Syndical - Lundi 28 novembre 2016

# RAPPORT d'ACTIVITÉ

2015  
rapport d'activité



MDE



**MDE**

---

**ADHÉSION NOUVELLES COMMUNES  
A LA COMPÉTENCE**

Comité Syndical - Lundi 28 novembre 2016

# ADHESIONS COMMUNES COMPETENCE MDE



N° INSEE	COLLECTIVITE	DATE DÉLIBÉRATION COLLECTIVITÉ
07008	ALISSAS	02/06/2016
07031	BERRIAS ET CASTELJAU	08/06/2016
07225	ST CLAIR	22/08/2016
07241	ST GERMAIN	23/05/2016
07208	ST ANDEOL DE BERG	13/06/2016

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	DATE DÉLIBÉRATION COLLECTIVITÉ
BEAUME DROBIE	30/06/2016
SOURCE DE LA LOIRE	17/05/2016



**USéRAA**

**Union des Syndicats d'Énergies Rhône Alpes Auvergne**

**CONVENTION CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION**

**Comité Syndical - Lundi 28 novembre 2016**

# USéRAA



- L'Union des Syndicats d'Energies de Rhône-Alpes - UséRA a été créée le 16 janvier 2012 par l'ensemble des syndicats d'énergies de l'ancienne région Rhône-Alpes.
- L'évolution de la Région Rhône-Alpes en grande Région Rhône-Alpes Auvergne conduit les **4 Syndicats d'Energies d'Auvergne à vouloir rejoindre l'USéRA** et amène l'ensemble des membres à vouloir créer une association.
- **L'association serait formée entre les 13 syndicats** selon les termes de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et devra faire l'objet d'une déclaration préalable en Préfecture afin d'obtenir la capacité juridique.
- Versement d'une cotisation de **5 000€/an**
- **Désignation de 2 membres** en son sein :
  - Jacques GENEST, Président
  - Gérard CHAPUIS, Premier VP

# RIFSEEP

Décryptage du nouveau régime indemnitaire

Comité Syndical - Lundi 28 novembre 2016

# PRESENTATION DU NOUVEAU REGIME



## Le RIFSEEP, c'est quoi ?

**R**égime

**I**ndemnitaire tenant compte des

**F**onctions, des

**S**ujétions, de l'

**E**xpertise et de l'

**E**ngagement

**P**rofessionnel





## Le RIFSEEP, Pourquoi ?

### ➔ Simplifier et globaliser les régimes indemnitaires

- L'objectif est de remplacer toutes les primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir et réduire ainsi de nombre de primes

### ➔ Redonner du sens à la rémunération indemnitaire

- Valoriser l'exercice des fonctions
- Reconnaître la variété des parcours professionnels et les acquis de l'expérience



## Le RIFSEEP, Pour qui et quand ?

- **Pour qui** : Les 3 catégories hiérarchiques A, B et C y compris les Contractuels de droit public (CDD, CDI)  
*A noter : Exclusion des contrats de droit privé : Emploi avenir, CDD, etc...*
- **Quand** : Ce nouveau régime indemnitaire est applicable au plus tard à compter du 1er janvier 2017

# PRESENTATION DU NOUVEAU REGIME



## Le RIFSEEP, ses composantes

IFSE = Indemnité de Fonction,  
de Sujétions et d'Expertise

Fixée selon le niveau de  
responsabilité et d'expertise  
requis dans l'exercice des  
fonctions

+

Prise en compte de  
l'expérience professionnelle  
de l'agent

**PART FIXE VERSE  
VERSEMENT MENSUELLE  
INDEMNITE PRINCIPALE  
EVOLUTIVE**

=

**TOTAL PRIMES ACTUELLES**

Elle pourra  
représenter  
jusqu'à + 30%  
de l'IFSE,  
revalorisation  
lors des  
entretiens  
annuels N+4

### IFSE + CIA

L'expérience professionnelle sera basée sur les  
critères suivants (à approfondir) :

- **Valorisation du parcours professionnel avant son arrivée sur le poste par :**
  - Transmission savoir et connaissances
  - Evolution de la structure et de ses procédures
- **Valorisation de l'investissement individuel par l'approfondissement des connaissances**
  - Prise d'initiative et développement d'outils de travail communs
- **Valorisation des demandes de formation à l'initiative des agents** permettant l'approfondissement des savoirs indispensables à l'évolution de la structure.
- **Valorisation des propositions de projets structurants à l'initiative des collaborateurs** avec des axes de progressions collectifs.

CIA = Complément  
Indemnitaire  
Annuel

Engagement Professionnel  
+  
Manière de servir

PART VARIABLE  
VERSEMENT ANNUEL

INDEMNITE FACULTATIVE

# PRESENTATION DU NOUVEAU REGIME



## IFSE, Part liée aux Fonctions, Sujétions et Expertise

- ✓ Constitue un élément **OBLIGATOIRE** du RIFSEEP
- ✓ Fixée selon le **niveau de responsabilité et d'expertise** requis dans l'exercice des fonctions

Les fonctions occupées par les fonctionnaires sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

### CRITERE 1

Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception

### CRITERE 2

Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions

### CRITERE 3

Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel



## IFSE, Part liée aux fonctions, sujétions et expertise

- ❑ **Un travail réalisé sur la détermination et mise en place de groupe de fonctions**
  - Par cadre d'emplois (A : 4 groupes. B: 3 groupes. C : 2 groupes)
  - Hiérarchisés
  - **Les groupes sont déconnectés du grade** : ils réunissent par catégories hiérarchiques, les postes pour lesquels le niveau de responsabilité et d'expertise est similaire, quelque soit le grade et la filière.
  
- ❑ **Affectation pour chaque groupe de fonction**
  - D'un montant plafond
  - D'un montant plancher

# PRESENTATION DU NOUVEAU REGIME



Cotation des postes		Description des fonctions	Critère "Encadrement/coordination"	Critère "technicité/ expertise"	Critère "Sujétions particulières"
<b>Postes de catégorie A</b>					
Assure des fonctions de direction, de conception et/ou d'études	A1	DGS/DGA	* Management stratégique et transversalité * pilotage de projets complexes nécessitant des arbitrages	Connaissances approfondies et complexes liées aux fonctions occupées nécessitant un niveau Bac+3 à Bac+5 ou Ingénieur	Grande disponibilité, travail en collaboration et/ou en lien avec les élus
	A2	Responsable d'une Direction			
	A3	Responsable de Service			
	A4	* Expert dans le domaine du poste occupé et/ou chef de projet * Autres emplois non répertoriés en A1, A2 ou A3			
<b>Postes de catégorie B</b>					
Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre opérationnelle des services publics locaux	B1	Cadre intermédiaire avec une technicité et une expertise, encadrant un service ou une équipe	* Management d'une équipe technique ou administrative * coordination et/ou référent dans son domaine	* Connaissances particulières liées aux fonctions occupées nécessitant un niveau Bac à Bac +2 * Habilitations réglementaires ou qualifications spécifiques	* Travail de terrain * Nécessité d'une flexibilité des horaires et de réactivité
	B2	* Cadre intermédiaire avec la responsabilité technique, financière et juridique d'un projet * Emploi nécessitant une expertise ou des fonctions complexes * Adjoint à une fonction relevant du Groupe A ou B1			
	B3	* Gestionnaire administratif ou technique, instructeur de dossiers, sans encadrement * Autres emplois non répertoriés en B1 ou B2			
<b>Postes de catégorie C</b>					
Assure des missions d'exécution	C1	* Assistant de direction * Adjoint d'une fonction relevant du groupe A ou B	Encadrement opérationnel	Connaissances liées aux fonctions occupées sans condition d'un certain niveau de diplôme	
	C2	* Emploi nécessitant une ou plusieurs compétences particulières * Autres emplois non répertoriés en C1			

Lundi 28 novembre 2016

# PRESENTATION DU NOUVEAU REGIME



RIFSEEP - GROUPES DE FONCTION	
A1	DGS
A1	DAF
A3	RESPONSABLE SERVICE
A4	RESPONSABLE COMMUNICATION
A4	CHEF DE PROJET/ CHARGE MISSION
B2	CHARGE AFFAIRE ER/EP/IRVE
B2	CEP
B2	COMPTABLE
B2	RH
B3	ASSISTANTE DE DIRECTION
B3	GESTIONNAIRE DOSSIERS URBA
C2	ASSISTANTES TECHNIQUES
C2	CHARGE ACCUEIL SECRETARIAT

Les groupes de fonction ont été réalisés par le croisement de **2 méthodes**:

**Organigramme fonctionnel + cotation des postes**  
à travers les critères définis dans le décret (cf diapo 9)

**Chaque poste a été analysé et s'est vu attribué des points par critère**



## IFSE, Réexamen de la part

- Tous les 4 ans en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise

OU

- En cas de changement de fonction au sein d'un groupe de fonctions
- En cas de changement de fonctions et de groupes de fonctions
- En cas de changement de grade à la suite d'une promotion
- Augmentation de la charge de travail, élargissement du champ de compétences

**La revalorisation sera discutée au moment de l'entretien professionnel annuel**

# PRESENTATION DU NOUVEAU REGIME



## CIA Complément Indemnitaire Annuel

Il ne peut excéder un plafond global de :

- **15%** du RIFSEEP pour les catégories A
- **12%** du RIFSEEP pour les catégories B
- **10%** du RIFSEEP Pour les catégories C

Il reconnaît l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent

Il est fondé sur l'entretien professionnel, sur des objectifs quantitatifs et qualitatifs :

- Valeur professionnelle
- Investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions
- Sens du service public
- Capacité à travailler en équipe
- Contribution au travail collectif

### GRILLE D'AFFECTATION DE LA PRIME

**0%** Objectifs non tenus

**30%** De la volonté, un sens du service public mais des obstacles non surmontés

**50%** Moitié des objectifs tenus

**70%** Objectifs atteints mais implication modérée

**100%** Atteinte des objectifs avec force de proposition et implication ++

# PRESENTATION DU NOUVEAU REGIME



## DIVERS

- Ce nouveau régime constitue un plus pour l'ensemble des collaborateurs puisque le CIA peut faire bénéficier selon les catégories **de + 1 200€ à +6 390€/an en fonction des résultats de chacun.**
- Instauration du **dispositif CIA à compter de 2018 sur la base des entretiens professionnels de 2017**
- L'IFSE de référence sera le régime indemnitaire actuel pour chacun, sauf cas particulier** (ex : les agents ne bénéficiant pas à ce jour de régime indemnitaire se verront doter des minis de leur groupe de fonction par équité)
- La collectivité décide du maintien du régime indemnitaire en cas d'arrêt maladie des agents.**

# FINANCES



## FINANCES

---

### DECISION MODIFICATIVE

N° 2

Comité Syndical - Lundi 28 novembre 2016

# DM 2



SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2016

## DECISION MODIFICATIVE N°2 NOVEMBRE

SECTION	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
4581-4582 MOT (nouvelles opérations)	4 230 126,38 €	4 230 126,38 €
2762-2315 Créances sur transfert TVA	300 000,00 €	300 000,00 €
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>4 530 126,38 €</b>	<b>4 530 126,38 €</b>

# FINANCES



## FINANCES

---

# CONSOMMATION CREDITS BUDGETAIRES 2017

Comité Syndical - Lundi 28 novembre 2016

# CREDITS BUDGETAIRES 2017



Il est rappelé au Comité Syndical que pour permettre la poursuite normale des opérations et compte tenu de la date du vote du Budget Primitif prochain, il conviendrait, comme à l'accoutumée, d'autoriser le président à engager les dépenses d'investissement nécessaires, sur la base des dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui stipule notamment :

« jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. »

Cette décision vaudrait la totalité des crédits d'investissement ouvert (BP + DM) de l'exercice 2016.

# FINANCES



## FINANCES

---

### PAYEUR DEPARTEMENTAL - REMUNERATION

Comité Syndical - Lundi 28 novembre 2016

# PAYEUR DEPARTEMENTAL - REMUNERATION



conformément à l'arrêté du 12 juillet 1990, une indemnité peut être attribuée au Comptable Public, ce qui est le cas jusqu'à ce jour, et au taux de 100%.

Compte tenu du travail réalisé en étroite collaboration avec Madame Dominique VENTURE, Payeur Départemental, le Comité Syndical délibère sur la poursuite du versement de l'indemnité en question.

# CONCESSIONS

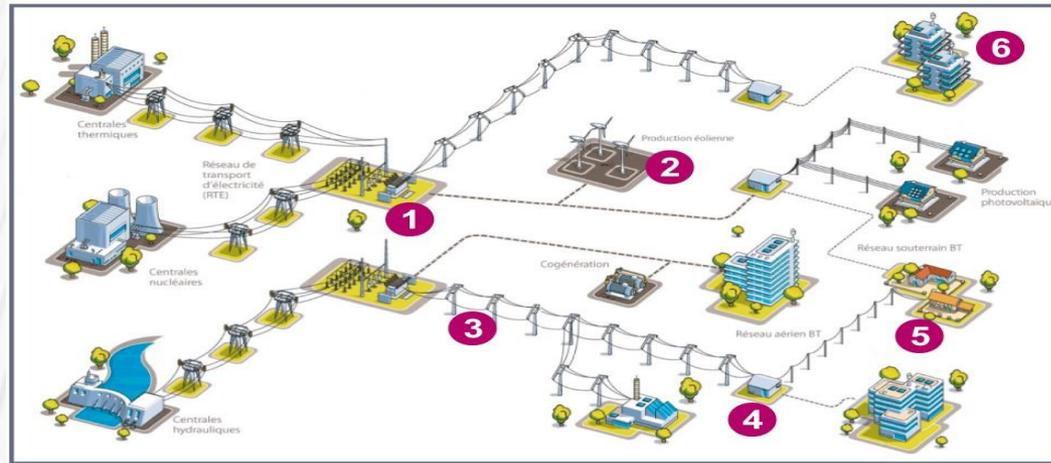


## CRAC

---

### ERDF – EDF 2015

Comité Syndical - Lundi 28 novembre 2016



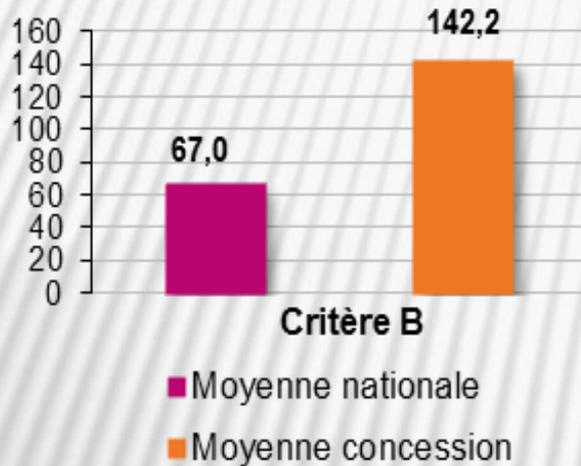
<b>1</b>	16	Postes sources
<b>2</b>	3 714	Installations de production
<b>3</b>	5 410	km de réseau Moyenne Tension (HTA)
<b>4</b>	6 467	Postes de transformation HTA / BT
<b>5</b>	8 163	km de réseau Basse Tension (BT)
<b>6</b>	212 435	Points de livraison



# Le développement et l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité

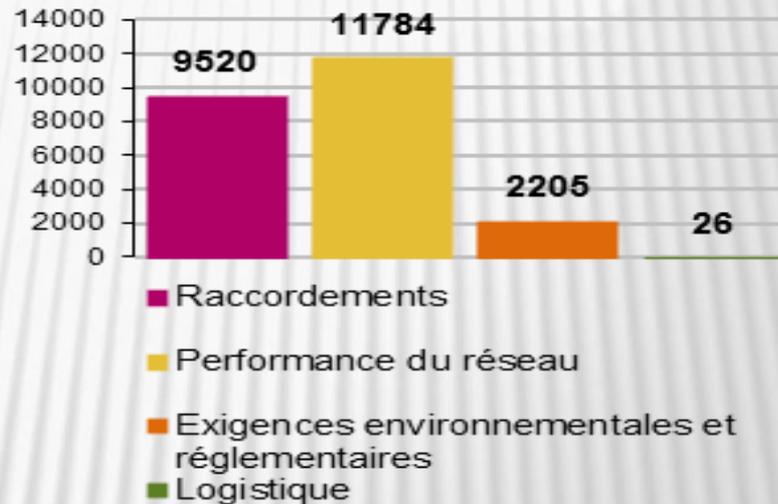
## La qualité de desserte

Durée moyenne de coupure  
des clients BT, hors incidents  
RTE (en min)



## Les investissements et le patrimoine

Investissements ERDF sur  
la concession (k€)



\*Tarifs Réglementés de  
Vente

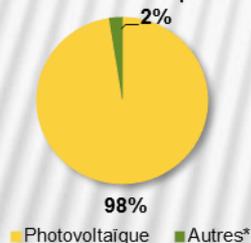


## Les utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité de la concession

Installations de production à fin 2015	Concession	
	Nombre	Puissance délivrée *
Total	3 714	187 493
dont producteurs d'énergie électrique d'origine photovoltaïque	3 624	60 272
dont producteurs d'énergie électrique d'origine éolienne	20	87 989
dont producteurs d'énergie électrique d'origine hydraulique	68	ICS
dont autres (biomasse, biogaz, cogénération...)	2	ICS

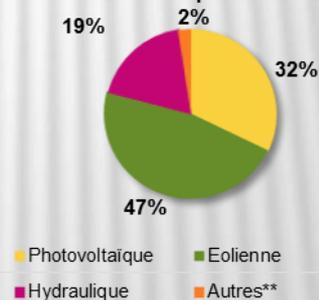
\* La puissance est exprimée en kVA pour les producteurs raccordés en basse tension et en KW pour ceux raccordés en HTA.

Répartition du nombre de producteurs



\* producteurs d'énergie d'origine éolienne, hydraulique, cogénération, biomasse

Puissance des producteurs



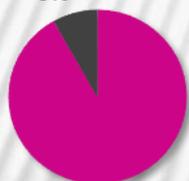
\*\* Cogénération, biomasse...



## Les utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité de la concession

Total des clients de la concession	Concession		
	2014	2015	Variation (en %)
Nombre de clients	210 616	<b>212 435</b>	0,9%
Énergie acheminée (en kWh)	1 828 104 938	<b>1 867 988 067</b>	2,2%
Recettes d'acheminement (en €)	67 925 051	<b>69 111 157</b>	1,7%

Répartition du nombre de consommateurs



■ TRV\* 92%  
■ Hors TRV\* 8%

Total des clients BT ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA	Concession		
	2014	2015	Variation (en %)
Nombre de clients	208 281	<b>210 078</b>	0,9%
Énergie acheminée (en kWh)	1 099 070 059	<b>1 129 072 131</b>	2,7%
Recettes d'acheminement (en €)	49 883 724	<b>50 884 641</b>	2,0%

Total des clients BT dont la puissance souscrite est > 36 kVA	Concession		
	2014	2015	Variation (en %)
Nombre de clients	1 753	<b>1 776</b>	1,3%
Énergie acheminée (en kWh)	194 499 248	<b>205 375 673</b>	5,6%
Recettes d'acheminement (en €)	7 917 398	<b>8 289 435</b>	4,7%

Total des clients HTA	Concession		
	2014	2015	Variation (en %)
Nombre de clients	582	<b>581</b>	-0,2%
Énergie acheminée (en kWh)	534 535 631	<b>533 540 263</b>	-0,2%
Recettes d'acheminement (en €)	10 123 928	<b>9 937 082</b>	-1,8%



La présence d'Enedis sur votre territoire

## Votre concession : les faits marquants de l'année 2015

- **Des épisodes climatiques**

Neige collante (19 au 23 janvier)

Episodes de vent (4 au 5 mars)

Pluies cévenoles (13 et 14 septembre)



## La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu majeur pour Enedis

Nombre de clients BT	2014	Concession	Variation (en %)
		2015	
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min.), toutes causes confondues	6 817	840	-87,7%
Coupés pendant plus de 6 heures consécutives, toutes causes confondues	21 238	15 340	-27,8%

## La tenue de la tension et l'évolution du nombre de clients mal alimentés

Clients BT Mal Alimentés	2014	Concession	Variation (en %)
		2015	
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible	1 199	1 391	16,0%
Taux de Clients Mal Alimentés (CMA) sur le territoire de la concession (en %)	0,6%	0,7%	14,9%



## Le compte-rendu de la politique d'investissement d'Enedis en 2015

### L'élagage et l'entretien des lignes HTA et BT

<b>Élagage réalisé sur les réseaux HTA et BT</b>	Agence Exploitation Drôme Ardèche	
	2014	2015
Longueur de réseau traité <i>(en km)</i>	576	615
Montants consacrés à ces travaux <i>(en k€)</i>	2 599	3 007



## Le déploiement des compteurs Linky

### Perspectives et enjeux

Le déploiement du compteur communicant Linky sera engagé dans toutes les régions administratives avant fin 2016, dans toutes les capitales ou métropoles régionales avant fin 2017 et dans tous les départements avant fin 2018.

Pour cela, ERDF a préparé un plan de déploiement afin de permettre aux consommateurs, sur l'ensemble du territoire, de disposer du nouveau compteur. Ce plan de déploiement repose sur une triple volonté :

1. Mettre à disposition les fonctionnalités du compteur communicant au plus tôt auprès du plus grand nombre ;
2. Accompagner les territoires dans leurs projets de développement ;
3. Respecter un optimum à la fois technique et économique.

Le concessionnaire s'engage à informer l'autorité concédante sur le processus de déploiement des compteurs communicants sur le territoire de la concession et à réaliser régulièrement un point de son avancement.

D'ici fin 2016, 3 millions de compteurs seront déployés sur le territoire français.



## Les produits et charges d'exploitation liés à l'activité d'Enedis

Produits d'exploitation détaillés (en k€)	Cf. Note	Concession		
		2014	Pro forma 2014	2015
Recettes d'acheminement	1	66 882	66 978	<b>68 884</b>
Dont clients HTA		10 291	10 114	<b>9 950</b>
Dont clients BT ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA		49 369	49 862	<b>51 092</b>
Dont clients BT ayant une puissance souscrite > 36 kVA		7 954	7 785	<b>8 172</b>
Dont autres		-732	-783	<b>-330</b>
Recettes de raccordements et prestations		5 732	5 721	<b>5 086</b>
Dont raccordements	2	4 689	4 697	<b>4 058</b>
Dont prestations	3	1 043	1 024	<b>1 028</b>
Autres recettes	4	2 193	2 125	<b>2 141</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>74 808</b>	<b>74 824</b>	<b>76 112</b>
Autres produits		12 978	12 892	<b>13 820</b>
Production stockée et immobilisée	5	9 095	9 141	<b>8 006</b>
Reprises sur amortissements et provisions	6	3 215	3 170	<b>5 218</b>
Autres produits divers	7	668	581	<b>595</b>
<b>Total des produits</b>		<b>87 785</b>	<b>87 716</b>	<b>89 932</b>



## Les produits et charges d'exploitation liés à l'activité d'Enedis

Charges d'exploitation détaillées (en k€)	Cf. Note	Concession		
		2014	Pro forma 2014	2015
Consommation de l'exercice en provenance des tiers		45 183	41 777	<b>40 105</b>
Accès réseau amont	8	18 548	17 512	<b>16 692</b>
Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau	9	6 994	6 676	<b>5 755</b>
Redevances de concession	10	1 833	1 833	<b>1 714</b>
Autres consommations externes	11	17 808	15 756	<b>15 944</b>
Matériel			6 232	<b>5 216</b>
Travaux			1 714	<b>3 386</b>
Informatique et télécommunications			1 474	<b>1 247</b>
Tertiaire et prestations			3 412	<b>3 318</b>
Bâtiments			2 214	<b>2 304</b>
Autres achats			709	<b>473</b>
Impôts, taxes et versements assimilés		3 888	3 733	<b>3 831</b>
Contribution au CAS FACÉ	12	1 801	1 801	<b>1 802</b>
Autres impôts et taxes	13	2 087	1 932	<b>2 029</b>
Charges de personnel	14	20 722	20 262	<b>20 307</b>
Dotations d'exploitation		20 753	20 673	<b>21 648</b>
Dotation aux amortissements DP	15	12 893	13 019	<b>13 272</b>
Dotation aux provisions DP	16	2 000	2 000	<b>1 874</b>
Autres dotations d'exploitation	17	5 860	5 654	<b>6 502</b>
Autres charges	18	1 907	2 215	<b>2 804</b>
Charges centrales	19	3 379	3 407	<b>4 186</b>
<b>Total des charges</b>		<b>95 832</b>	<b>92 067</b>	<b>92 881</b>

Nouveau



## Les flux financiers de la concession

Montants des parts R1 et R2 (en €)	Concession		
	2014	2015	Variation (en %)
Part R1	679 201	<b>686 256</b>	1,0%
Part R2	1 154 167	<b>1 027 701</b>	-11,0%

Montants PCT (en €)	Concession		
	2014	2015	Variation (en %)
PCT	130 344	<b>651 659</b>	400,0%

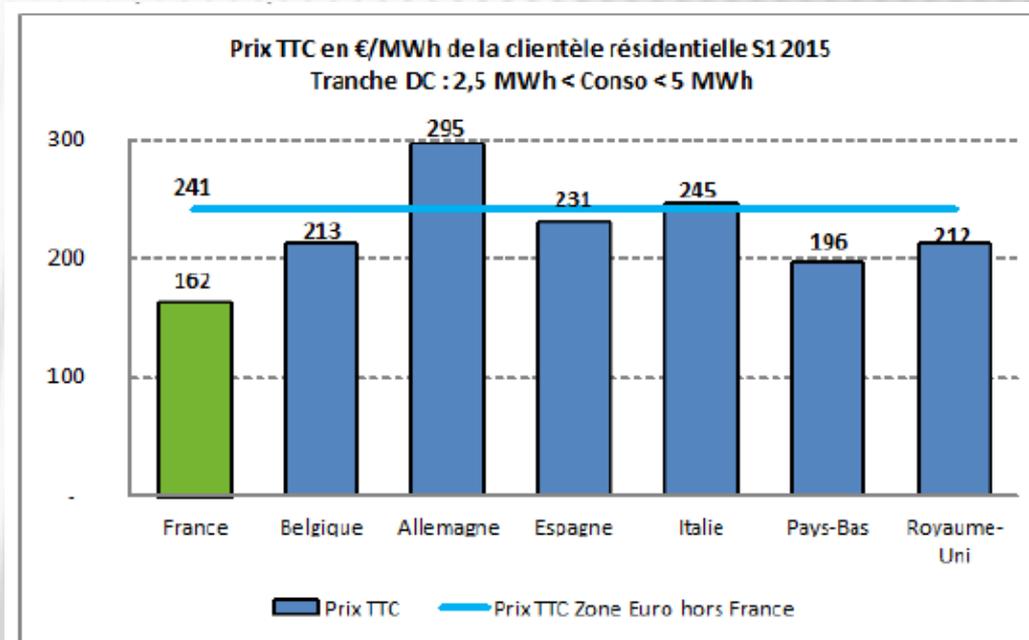
Montant de la participation (en €)	Concession		
	2014	2015	Variation (en %)
Article 8 « travaux environnement »	450 000	<b>450 000</b>	0,0%

## B.2 Les clients de la concession

### Les mouvements tarifaires au 1er août 2015

#### Augmentation moyenne des TRV...

- Tarifs Bleu résidentiel : 2,5 %
- Tarifs Bleu non résidentiel : 0,0 %
- Tarifs Jaune : 0,9 %
- Tarifs Vert : 4,0 %



Facture moyenne annuelle TTC d'un client résidentiel en France consommant 4,91 MWh par an estimée à partir de prix Eurostat S1 2015 : 162 €/MWh soit 795 €TTC / an.

## B.3 La qualité du service rendu aux clients

### La satisfaction des clients

Satisfaction des clients	2011	2012	2013	2014	2015
Particuliers	85,9 %	88,5%	90,5 %	92,4 %	90,2 % (*)
Collectivités Locales	82,0 %	82,0 %	83,0 %	82,0 %	87,0 %
Entreprises	74,2%	77,0%	77,0 %	76,2%	80,0%

(\*) Tous contacts à partir de 2015 : téléphone, boutiques et canaux automatisés  
Dont 58% de clients très satisfaits

**De bons résultats pour les particuliers** : fruit du travail mené sur l'ensemble des leviers de la satisfaction clients :

- temps d'attente au téléphone
- traitement en un seul contact
- satisfaction sur le conseil pour le choix du meilleur tarif
- EDF & MOI

• **Un autre atout** : un service client intégralement localisé en France

## B.3 La qualité du service rendu aux clients

### La facturation - les difficultés de paiement

Services « Accompagnement Énergie »	2014	2015	Variation (en %)
	Concession	2 935	3 864

Nombre de lettres uniques de relance envoyées en cas d'impayés des factures	2014	2015	Variation (en %)
	Concession	61 978	61 452

Réductions de puissance	2014	Concession	Variation (en %)
		2015	
Nombre de clients en situation de réduction de puissance à fin d'année	-	365	-
Nombre de réductions de puissance effectuées pendant la période hivernale	589	448	-23,9%

## B.3 La qualité du service rendu aux clients

### La facturation - les difficultés de paiement

Coupures pour impayés	2014	Concession	Variation (en %)
		2015	
Nombre de coupures demandées par le fournisseur au gestionnaire de réseau	3 757	3 357	-10,6%
Nombre de coupures effectives réalisées par le gestionnaire de réseau	1 093	886	-18,9%
Taux de coupures effectives par rapport à celles demandées (%)	29,1%	26,4%	-9,3%

Nombre de résiliations de contrat à l'initiative du fournisseur suite à coupure	2015
Concession	493

## B.4 La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF

Faire en sorte que la facture énergétique ne soit pas un facteur aggravant des situations de fragilité.

### L'aide au paiement

<b>Bénéficiaires du TPN</b>			
	2014	2015	Variation (en %)
Concession	12 220	13 320	9,0%

<b>Bénéficiaires du TPN - Concession</b>		2015
Nombre de clients aux TRV entré dans le TPN		5 216
Nombre de clients aux TRV ayant quitté le TPN		3 987

**Expérimentation du chèque énergie** (2016 et 2017) : Ardèche, Aveyron, Côtes d'Armor, Pas de Calais.  
Montant annuel du chèque énergie entre 48 et 227 € selon revenu fiscal et taille du foyer (150 € en moyenne)

<b>Participation EDF au FSL</b>			
	2014	2015	Variation (en %)
Département	120 000	120 000	0,0%

<b>Nombre de clients en situation de coupure effective réalimentés au début de la période hivernale</b>			
	2014	2015	Variation (en %)
Concession	24	39	62,5%

## B.4 La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF

### Les actions locales de médiation sociale et de solidarité

Colette Chastel, correspondante solidarité et 5 conseillers solidarité d'EDF ont accompagné 1567 familles en situation de précarité énergétique avec les services et travailleurs sociaux.

#### Principales actions significatives menées en 2015 sur le département :

- 944 clients démunis ont bénéficié d'une aide FSL (241 523 euros)
- 128 clients ont bénéficié d'une aide **hors** FSL (47 834 euros)
- Le partenariat avec le CCAS de Privas a permis de développer des accompagnements personnalisés sur les maîtrises d'énergie auprès de 18 familles
- 76 travailleurs sociaux et élus ont été formés aux dispositifs existants en matière de lutte contre la précarité énergétique.

# CRAC ERDF-EDF 2015

## Les élus présents ont constaté des améliorations par rapport aux exercices précédents :

- Données et explications relatives aux investissements plus étoffées.
- Evolution dans les commentaires apportés au compte d'exploitation ERDF, plus proches de la concession.
- Des données réclamations à la maille de la concession
- Plus de données patrimoniales et financières à la maille de la concession par la présentation d'un nouveau tableau synthèse des répartitions

Cependant, Concernant ERDF :

- L'autorité concédante doit donc rester vigilante sur les points suivants :
  - Les origines de financement appliquées aux transformateurs
  - Les retards de mise en immobilisation de certains ouvrages
  - Les provisions pour renouvellement
  - L'analyse sur la continuité et la qualité de fourniture et actions du concessionnaire
  - L'élagage HTA et BT
  - Des indicateurs de performance à une maille plus fine sur les mises en service, changement de fournisseur et résiliations
- S'agissant d'EDF :
  - Informations supplémentaires sur le Fonds de Solidarité pour le Logement FSL
  - Traitement des réclamations à éclaircir
  - Retour d'expérimentation « Chèque Energie » en Ardèche

Aussi, il est proposé de prendre acte de la communication du compte rendu d'activité 2015 d'ERDF et EDF.

## Comité Syndical - Lundi 28 novembre 2016

# CONCESSIONS



## CRAC

---

## GRDF 2015

Comité Syndical - Lundi 28 novembre 2016

# L'inventaire technique - canalisations

## Votre réseau

(longueur en mètres)

2013

654 465

2014

656 723

2015

662 729

### Par matière :

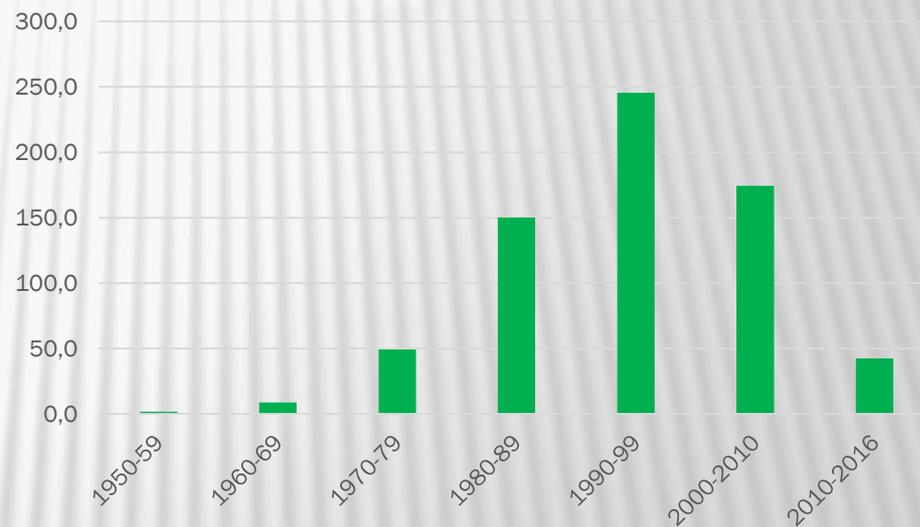
PE : 542,8 km

Acier : 117,8 km

Fonte ductile : 1469 m

Cuivre : 622 m

Longueur de réseau par décennie de pose  
(en km)



# L'inventaire technique : robinets, postes de détente...

384 Robinets de  
réseau

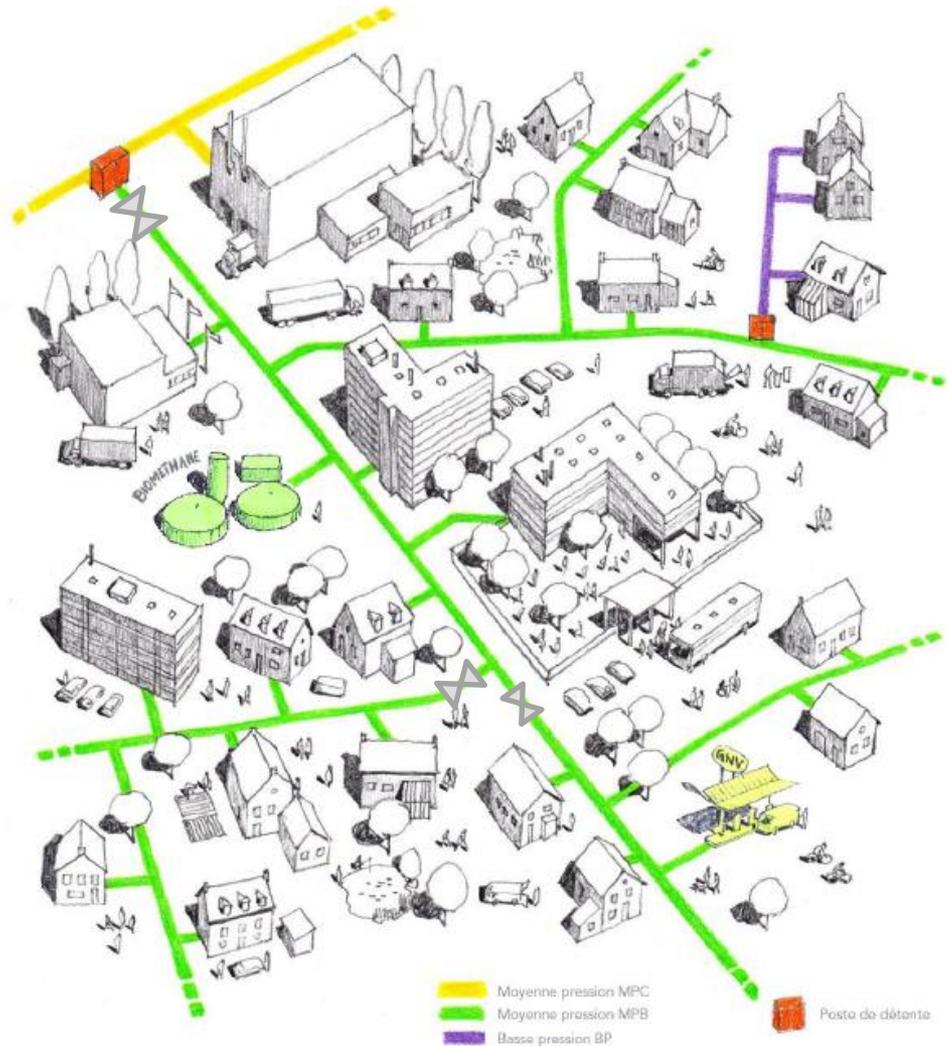


51 Postes de  
détente



6 Installations de protection  
cathodique (sur réseau  
acier)

13 Equipements de  
télé-surveillance



# Appels & Incidents

Appel de tiers



Appel pour signaler l'incident



Urgence Sécurité Gaz



Service Départemental d'Incendie et de Secours

Bureau d'Exploitation



Appel pour envoyer des renforts

Le BEX guide l'intervention



Technicien d'intervention sécurité gaz



Appui terrain du chef d'exploitation



Service Départemental d'Incendie et de Secours

Gestion coordonnée de l'incident

98,1% des interventions en moins de 1 heure

Sur votre concession	2015	2014
Nombre d'appels reçus	860	763
Nombre d'incidents	321	284
Nombre de fuites (3 sur réseau ; 84 sur branchements ; 14 sur CI-CM ; 50 sur installations clients hors concession)	151	129
Nombre de PGR	6	14

# Clientèle

## Clients

## Consommations

2013

24 616

1 028 710

2014

24 674

853 550

2015

24 877

932 479

### Détail par tarif :

- T1 : 3 478
- T2 : 21 084
- T3 : 302
- T4 : 13
- TP : 0

### Conso par tarif :

- 8 716 MWh
- 344 956 MWh
- 253 440 MWh
- 325 368 MWh
- 0 MWh



**352**  
**nouveaux**  
**raccordements**  
**gaz**

# Les investissements

Total des investissements de développement et modernisation sur

2013

1 199 k€

2014

871 k€

2015

896 k€

## Le B/I

Les gestionnaires de réseaux de distribution publique de gaz ont l'obligation de raccorder aux réseaux de distribution publique existants tous les clients qui le demandent si l'opération contribue à faire baisser le tarif d'acheminement.

(arrêté et décret n° 2008-740 du 28 juillet 2008)

## Les apports de la concertation « Nouvelles Données pour une Nouvelle Donne »

**Une communication claire** sur les investissements de la concession et les charges associées :

Ventilation détaillée des investissements : investissements situés sur la concession et investissements utiles à la concession mutualisés « supra concession »

Vision en mise en service et en flux de dépenses

Vision pluriannuelle des investissements : **vision N-2 à N+3**

**Pour les investissements prévisionnels** : Pour les concessions dont le montant d'investissements réalisés dépasse 100k€ en moyenne sur les 3 dernières années, communication dans les CRAC d'une vision à 3 ans

# Faits marquants sur votre département



## Usine LAFARGE au Teil

L'usine LAFARGE a choisi le gaz naturel pour répondre à ces enjeux environnementaux. Sur la commune du Teil, le réseau de gaz naturel a été étendu sur 1500 m pour réaliser l'alimentation de la cimenterie. Une étude de dispersion des plantes invasives a été réalisée pour la 1<sup>ère</sup> fois par GRDF sur ce chantier.



## Compteur communicant GAZPAR

En 2015, dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche, 59 conventions Points Hauts ont été signées.

# CRAC GRDF 2015

Le compte rendu d'activité 2015 intitulé « nouvelles données pour une nouvelle donne » est basé sur le nouveau Décret. Ce nouveau CRAC a été établi dans a concertation afin de traduire des données utiles et d'approfondir le dialogue entre concédant et concessionnaire. Il rend ainsi mieux compte de :

- Patrimoine de la concession :
  - Inventaire technique – canalisations – robinets – postes de détente
  - Maintenance/surveillance
  - Les travaux
  - Les dommages aux ouvrages
- Gestion du réseau et de la clientèle
  - Appels et incidents
  - Clientèle
  - Prestations et qualité de service
- Economie du service
  - Nouvelle présentation économique cohérente avec la méthode de la CRE :
    - Exhaustivité des charges supportées par les usagers au périmètre du contrat (charges d'exploitation, charges liées aux investissements)
    - Cohérence des méthodes utilisées pour calculer les recettes et les charges : méthode de la CRE
    - Présentation d'une contribution à la péréquation tarifaire de chaque contrat, calculée par la différence entre les produits répartis au prorata des charges
    - Meilleure vision des charges au périmètre du contrat
    - Les investissements en cours et à venir
    - Le patrimoine valorisé

Quelques points restent néanmoins à clarifier même s'il faut souligner les efforts apportés :

- Plus de transparence dans le compte d'exploitation
- La nécessité d'une amélioration de la gestion patrimoniale et de la qualité des inventaires ;

## Comité Syndical - Lundi 28 novembre 2016

# ENERGIE



## IRVE

---

# GIREVE – CONVENTION D'ITINERANCE

Comité Syndical - Lundi 28 novembre 2016

Comment rendre les réseaux de recharge interopérables?

# 5 étapes pour ouvrir un réseau de recharge à l'itinérance

- 1 Un accord avec GIREVE
- 2 Un superviseur compatible GIREVE
- 3 Un accord d'itinérance B2B
- 4 La configuration du réseau à l'itinérance via GIREVE
- 5 L'acceptation de l'accord d'itinérance par un opérateur de mobilité



## CONVENTION DE PARTENARIAT EXPERIMENTALE ET NON EXCLUSIVE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ITINERANCE DES SERVICES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUE

### ENTRE :

Le Syndicat Départemental d'Énergie du Calvados, dont le siège est situé Esplanade Brillaud de Laujardière 14 000 Caen, représentée par son directeur général, M. Bruno Deliqué, dûment habilité aux présentes.

Ci-après dénommées « le SDEC ENERGIE »

### ET :

GIREVE, société par actions simplifiée au capital de 2.000.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 794 519 645, dont le siège est sis 31 rue Lamennais - 92370 Chaville, représentée par Bruno Lebrun, en qualité de président.

Ci-après dénommée « GIREVE ».



# 5 étapes pour ouvrir un réseau de recharge à l'itinérance

- 1 Un accord avec GIREVE
- 2 Un superviseur compatible GIREVE
- 3 Une offre d'accord d'itinérance**
- 4 La configuration du réseau à l'itinérance via GIREVE
- 5 L'acceptation de l'accord d'itinérance par un opérateur de mobilité

ACCORD D'ITINERANCE / ROAMING AGREEMENT	
Cet Accord d'itinérance est conclu entre :	
<b>DENOMINATION</b>	Syndicat Départemental d'Énergie de Seine-Maritime (SDE76)
<b>FORME</b>	Établissement public - Syndicat mixte communal
<b>CAPITAL</b>	-
<b>IMMATRICULATION</b>	
<b>NUMÉRO D'IDENTIFICATION TVA</b>	
<b>ADRESSE</b>	5 Boulevard de la Marne, 76000 Rouen
<b>REPRÉSENTANT</b>	Patrick CHALVET
<b>TITRE</b>	Président
Dument habilité aux présentes, Identifiant Unique de l'Opération : <input type="text" value="S76"/>	
CI-DESSOUS DÉNOMME : « Opérateur de recharge » D'UNE PART	
<b>DENOMINATION</b>	A compléter une fois documentée l'offre de l'Opérateur de recharge
<b>FORME</b>	A compléter une fois documentée l'offre de l'Opérateur de recharge
<b>CAPITAL</b>	A compléter une fois documentée l'offre de l'Opérateur de recharge
<b>IMMATRICULATION</b>	A compléter une fois documentée l'offre de l'Opérateur de recharge
<b>NUMÉRO D'IDENTIFICATION A LA TVA</b>	A compléter une fois documentée l'offre de l'Opérateur de recharge
<b>ADRESSE</b>	A compléter une fois documentée l'offre de l'Opérateur de recharge
<b>REPRÉSENTANT</b>	A compléter une fois documentée l'offre de l'Opérateur de recharge
<b>TITRE</b>	A compléter une fois documentée l'offre de l'Opérateur de recharge
Dument habilité aux présentes, Identifiant Unique de l'Opération : <input type="text"/>	
CI-DESSOUS DÉNOMME : « Opérateur de mobilité » D'AUTRE PART	
This Roaming Agreement is concluded between:	
<b>DENOMINATION</b>	Syndicat Départemental d'Énergie de Seine-Maritime (SDE76)
<b>FORME</b>	Public entity - « Syndicat mixte communal »
<b>CAPITAL</b>	-
<b>REGISTRATION</b>	
<b>VAT IDENTIFICATION NUMBER</b>	
<b>ADDRESS</b>	5 Boulevard de la Marne, 76000 Rouen
<b>REPRESENTATIVE</b>	Patrick CHALVET
<b>TITLE</b>	Chairman
Duly authorized herein, Unique Operation ID: <input type="text" value="S76"/>	
HEREINAFTER REFERRED TO AS: "Charge Point Operator" or "CPO" ON THE ONE HAND AND	
<b>DENOMINATION</b>	To be completed once the CPO offer is completed
<b>FORM</b>	To be completed once the CPO offer is completed
<b>CAPITAL</b>	To be completed once the CPO offer is completed
<b>REGISTRATION</b>	To be completed once the CPO offer is completed
<b>VAT IDENTIFICATION NUMBER</b>	To be completed once the CPO offer is completed
<b>ADDRESS</b>	To be completed once the CPO offer is completed
<b>REPRESENTATIVE</b>	To be completed once the CPO offer is completed
<b>TITLE</b>	To be completed once the CPO offer is completed
Duly authorized herein, Unique Operation ID: <input type="text"/>	
HEREINAFTER REFERRED TO AS: "E-Mobility service Provider" or "EMP" ON THE OTHER HAND	



# 5 étapes pour ouvrir un réseau de recharge à l'itinérance

**1 seule signature:** celle de l'opérateur de mobilité qui accepte les conditions proposées

- 1 Un accord avec GIREVE
- 2 Un superviseur compatible GIREVE
- 3 Une offre d'accord d'itinérance
- 4 La configuration du réseau à l'itinérance via GIREVE
- 5 **L'acceptation de l'accord d'itinérance par un opérateur de mobilité**

**ACCORD D'ITINERANCE / ROAMING AGREEMENT**

Cet Accord d'itinérance est conclu entre :

DENOMINATION	Syndicat Départemental d'Énergie de Seine-Maritime (SDE76)
FORME	Établissement public - Syndicat mixte communal
CAPITAL	-
IMMATRICULATION	
NUMÉRO D'IDENTIFICATION TVA	
ADRESSE	5 Boulevard de la Marne, 76000 Rouen
REPRÉSENTANT	Patrick CHALVET
TITRE	Président

Dument habilité aux présentes, Identifiant Unique de l'Opérateur : 576

CI-DESSOUS DENOMME : « Opérateur de mobilité »

D'AUTRE PART

This Roaming Agreement is concluded between:

DENOMINATION	Syndicat Départemental d'Énergie de Seine-Maritime (SDE76)
FORME	Public entity - « Syndicat mixte communal »
CAPITAL	-
REGISTRATION	
VAT IDENTIFICATION NUMBER	
ADDRESS	5 Boulevard de la Marne, 76000 Rouen
REPRESENTATIVE	
TITLE	

Duly authorized herein, Unique Operation ID: \_\_\_\_\_

HEREINAFTER REFERRED TO AS: "E-Mobility service Provider" or "EMP" ON THE OTHER HAND



.../...

# GIREVE – CONVENTION D'ITINERANCE



Il convient donc de définir un prix public dédié aux opérateurs de services afin de leur permettre l'accès au réseau de bornes du Syndicat.

La tarification proposée pour ces opérateurs est la suivante :

- Pour les bornes normales accélérées : 2,50 € HT la recharge
- Pour les bornes rapides : 3,33 € HT la recharge

Les membres du Comité Syndical sont invités :

à approuver les termes et le contenu de l' « Accord d'itinérance » type proposé,

à transmettre cet « Accord d'itinérance » à l'entreprise GIREVE, accord complété par les tarifs d'accès au réseau de recharge validés par une délibération du Comité, en tant qu'offre du SDE07 auprès des Opérateurs de Mobilité via la plateforme GIREVE.

à autoriser le Président à négocier la tarification applicable aux opérateurs de « GIREVE » dans la limite de +/- 20%

# ASSUJETTISSEMENT IRVE A LA TVA



Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide,XXXXXXXX :

- D'identifier clairement ce nouveau service au sein de notre Budget principal en créant un service dédié
- D'assujettir à la TVA ce service, avec renonciation à la franchise
- D'effectuer les écritures comptables de régularisation
- De lire notre grille tarifaire TTC (Toutes Taxes Comprises)



## **ACHAT ELECTRICITE - GAZ**

---

# **RETOUR SUR LA PASSATION DES MARCHES**

Comité Syndical - Lundi 28 novembre 2016



## Le groupement de commandes SES AVANTAGES

- ✓ **Mutualiser l'expertise et optimiser les procédures :**
  - ✓ Un type d'achat nouveau pour les communes,
  - ✓ Une sécurisation technique et juridique des procédures : technicité des marchés et spécifiquement des marchés de l'énergie
  - ✓ Relations partenariales fortes avec les GRD (en tant qu'AODE) et les fournisseurs (rencontre de 12 fournisseurs différents)
  - ✓ Un cahier des charges plus protecteur que les « Conditions Générales » des fournisseurs,
  - ✓ Obtention de services de qualité
  - ✓ Des règles spécifiques maîtrisées : un délai de validité des offres de 3 heures à 24 heures
  - ✓ Du temps économisé, donc de l'efficacité.
  
- ✓ **Disposer d'un interlocuteur accessible et de proximité - conseil technique, économique et juridique**
  
- ✓ **Jouer un rôle moteur dans la transition énergétique**
  - ✓ Conseil énergétique
  - ✓ Achat d'énergies renouvelables

# ACHAT ELECTRICITE - GAZ



## ✓ Tenter de maîtriser les prix, grâce à :

- ✓ Economie d'échelle sur les frais de procédure
- ✓ La mutualisation des besoins : des volumes qui favorisent la concurrence et l'attractivité des fournisseurs (avec un allotissement adapté favorisant l'attractivité)
- ✓ Une optimisation du TURPE

## ✓ Mener une démarche informée et dans l'amélioration continue

- ✓ Se tenir informer continuellement des évolutions juridiques et énergétiques
- ✓ Démarche Réseau : GT régionaux, FNCCR, congrès Energie, etc
- ✓ Associer les membres du groupement pour une appropriation du dossier (Copil départemental)

# ACHAT ELECTRICITE - GAZ

## LE GROUPEMENT DE COMMANDES :

### RETOUR D'EXPERIENCE

---

- ✓ **Des prix en dessous des prix aux tarifs réglementés**
  - ✓ **GAZ** : Un prix du gaz en baisse depuis plusieurs mois – indexation PEG Nord particulièrement intéressante – Entre 15 et 30% d'économie sur le prix de la molécule
  - ✓ L'accord cadre en cours avec Energie SDED a été interrompu pour permettre l'entrée de nouveaux membres dans le groupement.
  - ✓ Le nouvel accord cadre est publié pour une remise des offres prévu au 16 décembre 2016.
- ✓ **ELECTRICITE** : Entre 10 et 15 % d'économie sur le prix de l'électron par rapport au tarif réglementé pour le premier marché subséquent, une économie de l'ordre de 3% pour le deuxième marché subséquent, sous réserve de l'application de la négociation pour la prise en compte du marché de capacité (à prévoir en fin d'année 2016 avec EDF)

# ACHAT ELECTRICITE - GAZ

## LE GROUPEMENT DE COMMANDES :

## ROLE MAJEUR DU SYNDICAT

### ✓ Appui dans l'exécution

- ✓ Analyse des consommations - optimisation des contrats via le service CEP
- ✓ Appui dans la pression mise au fournisseur (régularisation de factures, compréhension des factures, etc) aide à la mise en œuvre des pénalités – possibilité de pénalités coordonnateur ?

### ✓ Veille juridique et réglementaire

- ✓ L'actualité énergétique et juridique du moment : Stockage, CEE, Marché de capacité, etc
  - ✓ **CEE** : Proposition de clauses pour tenir compte des CEE précarité
  - ✓ **Marché de capacité** : maintenir à chaque instant l'équilibre entre la consommation et la production d'électricité, en particulier pendant les périodes de forte consommation appelées « périodes de pointe » - En attente du décret qui fixera le coût de la capacité – clause de revoyure
  - ✓ **Stockage** : Obligation de stockage des fournisseurs repoussé

# ELECTRIFICATION RURALE



## MARCHE ER 2017-2020

---

## POINT ATTRIBUTION

Comité Syndical - Lundi 28 novembre 2016

# MARCHE DE TRAVAUX ELECTRIFICATION RURAL 2017-2020

- Accord Cadre à bons de commande et à prix unitaires
- Absence de minimum et de maximum par lot (volume annuel estimatif sur le département : 14M€)
- Appel d'offres ouvert
- Durée : 2 ans reconductible 2 fois pour une durée de 1 an supplémentaire
- 15 lots géographiques
- **Possibilité de candidater à 5 lots maximum**
- Objet du marché :
  - Travaux d'électrification
  - Construction de postes de transformation HTA/BT
  - Lignes en canalisations aériennes et souterraines HTA,BT
  - Eclairage public
  - Génie civil de télécommunications

# MARCHE DE TRAVAUX ELECTRIFICATION RURAL 2017-2020

## LES CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

	CRITERE	Pondération
n°1	Prix des prestations	40 points
n°2	Valeur technique	60 points

➤ **PREMIER CRITERE : Prix des prestations sur 40 points**

Les candidats répondent sur la base du bordereau de prix applicable au lot considéré, étant précisé **qu'il existe deux bordereaux de prix** pour les prestations de travaux, en fonction des contingences propres à chaque lot (**Bordereau de prix unitaires « PLAINE »** et **Bordereau de prix unitaires « MONTAGNE »**).

# ELECTRIFICATION RURALE

La CAO a procédé dans sa décision du 26 septembre 2016 à l'attribution des lots aux entreprises suivantes :

- LOT N°1 ETS LAPIZE DE LASALLEE en groupement avec l'entreprise GRENOT et le bureau d'études ERCD
- LOT N°2 SA SERPOLLET
- LOT N°3 EIFFAGE ENERGIE INFRASTRUCTURES RHONE ALPES
- LOT N°4 EIFFAGE ENERGIE INFRASTRUCTURES RHONE ALPES
- LOT N° 5 BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES
- LOT N°6 ELECTRICITE DHERBET-COLAS RAA en groupement avec INEO Rhône Alpes Auvergne
- LOT N°7 SAS GIAMMATTEO RESEAUEn groupement avec Rampa Energies et SBTP
- LOT N°8 SBTP en groupement avec Rampa Energies et SAS Giammatteo Réseaux
- LOT N°9 SPIE SUD EST en groupement avec SA Sobeca
- LOT N°10 CEGELEC RESEaux AUVERGNE DROME ARDECHE
- LOT N°11 RAMPA ENERGIESen groupement avec SAS Giammatteo Réseaux et SBTP
- LOT N°12 SPIE SUD EST en groupement avec SA Sobeca
- LOT N°13 BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES
- LOT N°14 RAMPA ENERGIESen groupement avec SA Giammatteo Réseaux et SBTP
- LOT N°15 SA SOBECA en groupement avec SPIE Sud Est

Comité Syndical - Lundi 28 novembre 2016

# ELECTRIFICATION RURALE



## TRAVAUX ER 2016

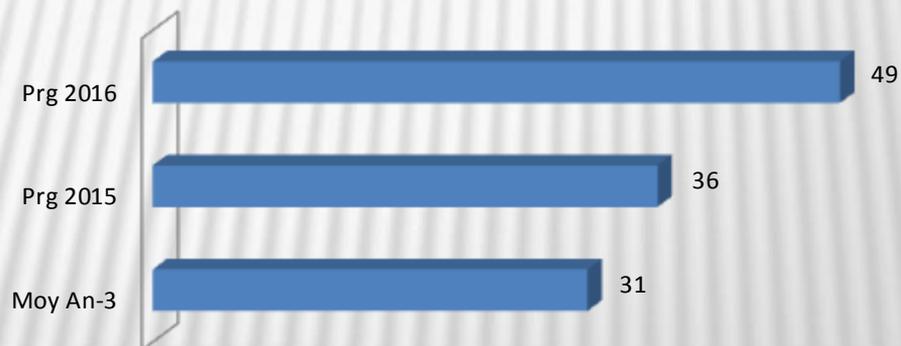
---

Comité Syndical - Lundi 28 novembre 2016

# IV. LE PÔLE ER EN QUELQUES CHIFFRES

	AGRICULTEUR		
	Moy An-3	Prg 2015	Prg 2016
Nbr Demande ER	31	36	49
Nbr APS réalisées	18	16	27
Montant APS réalisées	588 754,19 €	477 120,04 €	376 122,92 €
Nbr OS1	9	10	15
Montant APS	182 434,72 €	191 036,68 €	243 319,10 €
Nbr OS2	9	7	9
Montant Travaux	179 891,56 €	101 496,10 €	190 735,60 €

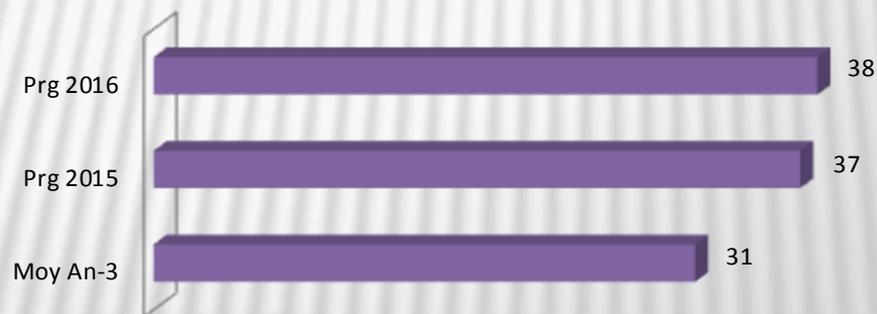
## AGRICULTEUR Nombre de demande



# IV. LE PÔLE ER EN QUELQUES CHIFFRES

	ÉQUIPEMENT COMMUNAL		
	Moy An-3	Prg 2015	Prg 2016
Nbr Demande ER	31	37	38
Nbr APS réalisées	26	27	34
Montant APS réalisées	818 400,67 €	1 077 390,01 €	1 062 643,45 €
Nbr OS1	23	26	23
Montant APS	800 591,64 €	1 100 302,58 €	955 682,33 €
Nbr OS2	24	28	30
Montant Travaux	818 677,35 €	1 290 772,59 €	1 356 304,30 €

## ÉQUIPEMENT COMMUNAL Nombre de demande



# IV. LE PÔLE ER EN QUELQUES CHIFFRES

	DISSIMULATION		
	Moy An-3	Prg 2015	Prg 2016
Nbr Demande ER	40	36	44
Nbr APS réalisées	38	33	31
Montant APS réalisées	4 658 108,85 €	5 528 384,01 €	3 629 257,94 €
Nbr OS1	36	30	45
Montant APS	4 549 753,28 €	5 023 257,80 €	5 687 862,92 €
Nbr OS2	41	39	36
Montant Travaux	4 311 798,93 €	3 973 688,21 €	5 855 842,95 €

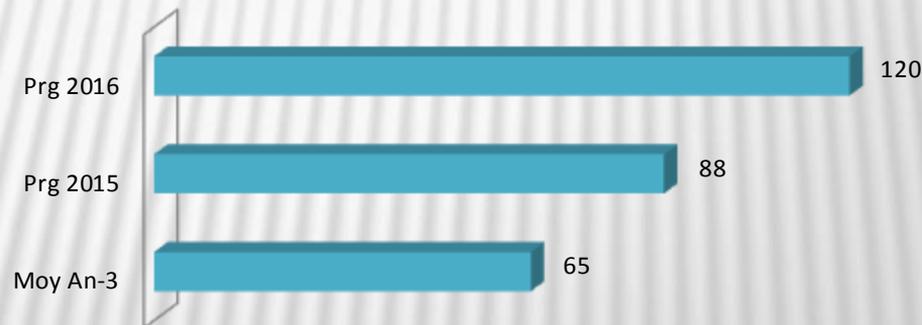
## DISSIMULATION Nombre de demande



# IV. LE PÔLE ER EN QUELQUES CHIFFRES

	RENFORCEMENT/FIABILISATION		
	Moy An-3	Prg 2015	Prg 2016
Nbr Demande ER	65	88	120
Nbr APS réalisées	53	64	77
Montant APS réalisées	2 730 355,07 €	3 506 657,33 €	3 715 305,28 €
Nbr OS1	72	62	84
Montant APS	4 781 567,99 €	4 466 494,18 €	5 286 884,07 €
Nbr OS2	72	111	74
Montant Travaux	4 541 679,33 €	8 101 271,44 €	4 950 656,23 €

## RENFO/FIABILISATION Nombre de demande

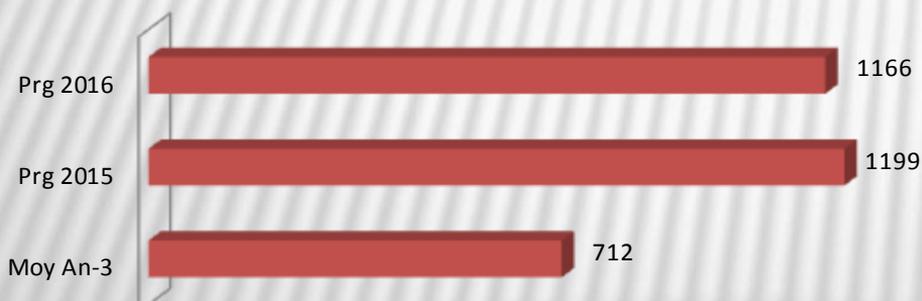


# IV. LE PÔLE ER EN QUELQUES CHIFFRES

	EXTENSION		
	Moy An-3	Prg 2015	Prg 2016
Nbr Auto. Urbanisme	712	1199	1166
APS réalisées Urbanisme	2 727 249,50 €	4 175 420,02 €	4 164 218,55 €
Nbr Demande ER	195	136	177
Nbr APS réalisées	159	116	139
Montant APS réalisées	3 280 006,40 €	2 265 977,50 €	3 662 487,76 €
Nbr OS1	150	147	128
Montant APS	3 043 654,43 €	2 987 306,79 €	2 862 978,75 €
Nbr OS2	155	148	129
Montant Travaux	3 328 682,22 €	3 032 527,21 €	2 540 433,01 €

## EXTENSION

Nombre de demande Urbanisme



## EXTENSION

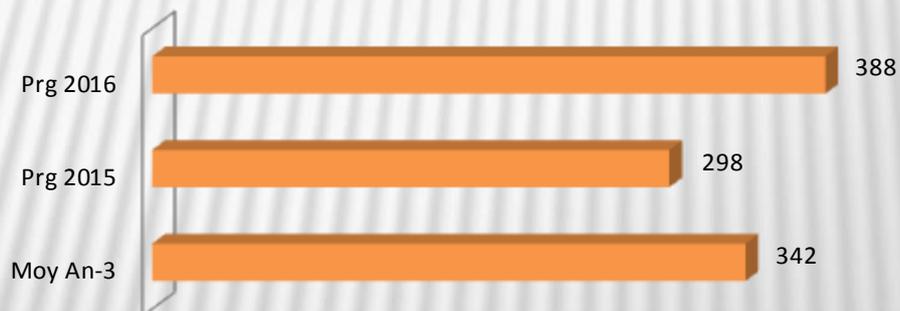
Nombre de demande ER



# IV. LE PÔLE ER EN QUELQUES CHIFFRES

	TOTAL		
	Moy An-3	Prg 2015	Prg 2016
Nbr Demande ER	342	298	388
Nbr APS réalisées	287	245	292
Montant APS réalisées	11 847 780,46 €	12 484 321,34 €	12 248 301,65 €
Nbr OS1	292	275	295
Montant APS	13 358 002,06 €	13 768 398,03 €	15 036 727,17 €
Nbr OS2	303	333	278
Montant Travaux	13 180 729,40 €	16 499 755,55 €	14 893 972,09 €

## TOTAL Nombre de demande



# ELECTRIFICATION RURALE



## CREDITS FACE 2017

---

Comité Syndical - Lundi 28 novembre 2016

# ELECTRIFICATION RURALE

**1) Le montant des aides à l'électrification rurale prévu pour 2017 est équivalent à celui de l'année dernière, soit 377 millions d'euros.**

En revanche, la répartition de ces aides entre les différentes enveloppes est modifiée afin de permettre un **renforcement des moyens alloués à la sécurisation des réseaux.**

En conséquence, les crédits prévus pour les actions de renforcement, d'extension et d'enfouissement diminuent, ce qui est regrettable.

**Il serait utile qu'une fongibilité plus importante des crédits entre ces enveloppes soit autorisée afin de permettre d'effectuer des ajustements en cours d'année.**

**2) Les crédits du programme 794 font l'objet d'une sous-consommation chronique** en raison du faible nombre de projets présentés par les AODE en matière de production d'électricité sur les isolés dans les zones non interconnectées (ZNI) et de maîtrise de la demande d'énergie.

Pourtant, les moyens alloués pour 2017 sont reconduits à l'identique **alors qu'ils auraient pu être utilement alloués au financement des travaux d'électrification retracés dans le programme 793.**

# ELECTRIFICATION RURALE

4) Après les dysfonctionnements importants rencontrés en 2014 dans la gestion des aides du FACE, lié au départ des agents d'EDF mis à disposition ayant provoqué des vacances de postes,

**les années 2015 et 2016 ont permis une normalisation du rythme d'instruction et de mise en paiement des dossiers présentés par les AODE.**

La question du maintien des agents mis à disposition et de l'exécution en régie du FACE se pose ; le ministère souhaite lancer une réflexion en 2017 sur l'optimisation des moyens de fonctionnement accordés à la mission.

5) **Le suivi de la performance des dépenses du CAS-FACÉ est amélioré en 2017**, suite aux critiques émises par la Cour des comptes. Dorénavant, les indicateurs relatifs aux coûts des travaux de renforcement et de sécurisation des réseaux prendront en compte **les coûts effectivement constatés, issus des états d'achèvement des travaux renseignés par les AODE.** Ceci permettra de disposer à l'avenir d'une vision plus fidèle de l'évolution du coût des travaux financés par le FACE et donc de leur efficacité.

## POINTS DIVERS

# Questions

Comité Syndical - Lundi 28 novembre 2016